CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances

FINA • NUMÉRO 161 • 1re SESSION • 42e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 11 juin 2018

Président

L'honorable Wayne Easter

Comité permanent des finances

Le lundi 11 juin 2018

● (1305)

[*Traduction*]

Le président (L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Aujourd'hui, conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous étudions l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, ce que nous faisons au moins une fois par année.

Nous recevons M. Mark Machin, président et chef de la direction, et M. Michel Leduc, directeur général principal, de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

Je crois, Mark, que vous avez une déclaration liminaire. Allez-y, vous avez la parole.

Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être ici. J'espère que nous n'avons pas trop bouleversé votre horaire en vous demandant de témoigner un peu plus tôt.

M. Mark Machin (président et chef de la direction, Office d'investissement du Régime de pensions du Canada): Non.

Merci, et bonjour monsieur le président et membres du Comité.

[*Français*]

Je vous remercie de m'offrir la chance de discuter avec vous aujourd'hui et de répondre à vos questions.

J'ai l'honneur de représenter l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. La façon dont nous travaillons pour nous assurer que le RPC demeure viable pour les générations futures est un sujet important pour ce comité.

[*Traduction*]

Je suis accompagné de Michel Leduc, directeur général principal et chef mondial, Affaires publiques et communications, pour l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de discuter de l'OIRPC et de la façon dont nous investissons les fonds qui nous ont été confiés.

Nous croyons fermement en la valeur de la transparence et du dialogue ouvert, que nous considérons comme une facette de l'obligation publique de rendre des comptes, en particulier par l'entremise du Parlement. Je sais que vous avez un horaire très chargé, aussi ne suis-je pas certain que vous ayez eu la chance de lire notre mémoire et notre rapport annuel. Néanmoins, je serai heureux de répondre aux questions du Comité. Mes commentaires d'ouverture seront donc brefs.

J'aimerais tout d'abord partager avec vous quelques observations au sujet du climat d'investissement mondial et des tendances qui influent sur la façon dont nous exerçons nos activités. Je vous ferai ensuite part de nos résultats financiers récents et de certains aspects stratégiques que nous considérons pour les années à venir, y compris les préparatifs en vue de recevoir, de gérer et d'investir les actifs du RPC supplémentaire.

Commençons par le climat d'investissement. La concurrence en matière de place[illegible]emeure forte. En raison d'une surabondance du capital, il y a essentiellement plus de fonds à la recherche de possibilités de placement moins nombreuses. On le constate à l'échelle de diverses catégories d'actifs: la portée du marché boursier haussier, la demande croissante pour des actifs privés, les faibles taux de rendement des placements axés sur le revenu et les évaluations élevées des infrastructures ne sont que quelques exemples.

Dans ce type d'environnement, les avantages de l'OIRPC sont encore plus importants. Pensons notamment à notre horizon de placement particulièrement étendu, à notre taille, à la certitude ou à la prévisibilité de nos actifs, à notre effectif, à nos partenaires experts, à notre approche unique pour la gestion de notre portefeuille et, de plus en plus, à notre image de marque et à notre réputation sur l'un des marchés de placement où la concurrence est la plus féroce au monde.

Il est tout aussi important que nous demeurions patients et rigoureux. Nous devons rester hautement sélectifs dans le choix de nos placements. Les entreprises dans lesquelles nous investissons doivent être en mesure de maintenir leur valeur d'un cycle à l'autre et d'inscrire une croissance à long terme.

Elles doivent aussi pouvoir résister aux éléments perturbateurs, voire en bénéficier. Il ne faut pas en conclure que nous nous précipitons pour investir dans les dernières innovations. Nous évaluons plutôt soigneusement comment ces éléments perturbateurs risquent d'influer sur les actifs qui nous intéressent aujourd'hui pendant les décennies à venir. Voici un exemple: quelles seront les conséquences des véhicules autonomes pour les autoroutes à péage que nous détenons? Pour les terrains de stationnement? Voilà le genre de questions que nous continuons d'examiner.

Lorsque nous considérons diverses tendances, comme la concurrence accrue pour les actifs et de nouvelles forces perturbatrices, nous voyons au-delà de l'horizon immédiat. Nous ne tentons pas de surpasser le marché tous les ans. Nous voulons plutôt générer une plus-value au fil des décennies. Notre stratégie vise à produire des rendements stables, des rendements absolus à long terme, indépendamment des fluctuations ou des corrections importantes.

Je rappelle constamment à nos parties prenantes que nous nous attendons pleinement à ce que la caisse enregistre un recul d'au moins 12,5 % une année sur 10. Nous planifions en conséquence. Nous concevons notre stratégie et nos actions afin d'enregistrer un excellent rendement sur plusieurs générations de cotisants et de bénéficiaires.

Dans ce contexte, notre rendement, déduction faite de tous les coûts engagés, s'est établi à 11,6 % pour l'exercice 2018. Ce rendement est attribuable à la vigueur des marchés boursiers pendant les neuf premiers mois de l'exercice. Lorsque la volatilité du marché est revenue au quatrième trimestre, la diversification du portefeuille a été gage de résilience.

Le rendement du portefeuille de placement s'est élevé à 36,7 milliards de dollars, déduction faite de tous nos coûts. Une fois combinée aux entrées nettes provenant des cotisations du RPC, soit 2,7 milliards de dollars, la caisse du RPC a atteint 356,1 milliards de dollars au 31 mars. La dernière fois que je me suis adressé à vous, il y a environ 18 mois, la caisse s'établissait à 300 milliards de dollars. Le rendement sur 10 ans du portefeuille de placement s'est chiffré à 8 %, tandis que le rendement sur 5 ans s'est élevé à 12,1 %. Si l'on tient compte de l'inflation, ces chiffres étaient de 6,2 % et de 10,4 % respectivement, soit bien au-dessus du taux de rendement moyen de 3,9 % que suppose l'actuaire en chef dans son évaluation de la viabilité de la caisse pour la période de projection de 75 ans visée par son rapport.

Avant de conclure, j'aimerais aborder brièvement certains aspects stratégiques et opérationnels pour les exercices à venir.

Comme vous le savez, en janvier 2019, l'OIRPC recevra et investira pour la première fois les flux de trésorerie liés au RPC bonifié que les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi conjointement. Nos préparatifs en vue de gérer les cotisations supplémentaires au RPC sont bien engagés et fermement sur la bonne voie; nos équipes travaillent avec diligence à la réception de ces nouveaux fonds. Pour l'avenir, nous structurerons la caisse de manière à respecter les différences de capitalisation entre le RPC de base et le RPC supplémentaire, tout en veillant à utiliser pleinement et avec efficience notre plateforme actuelle et nos ressources de placement mondiales.

À l'écoute de mes remarques, vous aurez compris que, compte tenu de notre horizon de placement, nous sommes continuellement tournés vers l'avenir. Parce que nous évaluons dans cette optique les diverses tendances dont je vous ai fait part, nous savons que nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. L'industrie de la gestion des actifs évolue, et nous devons constamment nous adapter. Notre stratégie de placement s'assouplira, ce qui nous permettra de saisir les occasions et de demeurer résilients pour faire face à diverses forces dont les résultats demeurent incertains, qu'il s'agisse de l'évolution de la croissance mondiale, des perturbations technologiques, des enjeux géopolitiques ou des changements climatiques.

Pour établir notre compétitivité à l'échelle internationale, nous investirons de manière responsable dans de nouvelles capacités technologiques et d'analyse des données. Nous pourrons accroître notre expertise et nos compétences en matière de placement. Nous nous concentrerons sur l'amélioration de l'efficience opérationnelle et sur l'accroissement de la collaboration et du partage des connaissances entre nos diverses équipes de placement et fonctions d'entreprise.

Notre culture se démarquera encore plus sous le signe de l'innovation et de l'ambition, tout en étant résolument liée à notre mandat fondamental d'utilité publique.

Voilà qui conclut mes remarques officielles. Au nom de mes collègues, je remercie encore une fois le Comité permanent des finances de nous avoir invités aujourd'hui. Je serai heureux de prendre part à la discussion, et c'est avec plaisir que je répondrai à toutes vos questions.

Merci.

● (1310)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à des séries de questions d'environ six minutes. Tout le monde pourra ainsi bénéficier d'une série de questions.

Nous allons commencer par M. McLeod.

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci de votre exposé. J'ai lu attentivement votre rapport. Je trouve très intéressant qu'une des nouvelles menaces, c'est les changements climatiques. Il s'agit d'une question qui a suscité beaucoup d'inquiétudes dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'aimerais parler de vulnérabilité, un aspect que vous avez mentionné dans votre rapport. Vous avez décrit, dans votre rapport annuel, diverses mesures selon lesquelles l'OIRPC doit rendre des comptes aux gouvernements fédéral et provinciaux. Compte tenu de la nature distincte des territoires, pouvez-vous nous dire comment l'OIRPC collabore à l'heure actuelle avec les gouvernements, les cotisants et les bénéficiaires dans les trois territoires? Également, l'Office désire-t-il renforcer sa reddition de comptes auprès des résidants du Nord grâce à un processus officiel ou informel?

Voilà ma première question.

M. Mark Machin: Merci beaucoup de la question.

Oui, nous devons rendre des comptes au Nord canadien par l'intermédiaire du gouvernement fédéral. Nous croyons comprendre que les ministres territoriaux assistent à toutes les réunions des ministres des Finances auxquelles on discute du RPC et on prend des décisions à ce sujet. En outre, il semble que les fonctionnaires territoriaux sont membres du comité du RPC composé de fonctionnaires, lequel est la tribune principale permettant un échange d'information et d'idées stratégiques entre les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

M. Michael McLeod: Merci.

Nous pourrions peut-être envisager de tenir davantage de tables rondes et de favoriser l'échange d'information dans les Territoires du Nord-Ouest, plus précisément, et je serais heureux de vous aider à cet égard.

J'ai une question sur un autre enjeu que vous avez soulevé dans votre rapport. Le rapport mentionne que l'OIRPC accorde de la valeur à la diversité à ses plus hauts échelons et que, cette année, l'Office a atteint la parité hommes-femmes. Comment l'OIRPC envisage-t-il actuellement d'aborder d'autres formes de diversité, comme l'inclusion de personnes de couleur et/ou de Canadiens autochtones dans le conseil d'administration et les postes de direction? L'Office s'est-il engagé à agir sur ces aspects en cas de sous-représentation?

M. Mark Machin: C'est une excellente question.

Comme vous l'avez dit, notre conseil d'administration compte maintenant 50 % de femmes, et nous avons une politique qui prévoit que l'écart ne devrait pas dépasser 60:40. Notre équipe de direction actuelle compte un peu plus de 30 % de femmes, et, à l'échelle de l'organisation, nous avons environ 44 % de femmes.

Pour ce qui est des autres cibles en matière de diversité, nous mettons l'accent sur cet aspect à l'échelon du conseil d'administration et à celui de la direction. Nous avons fixé des cibles et nous sommes une méritocratie. Nous devons être une méritocratie afin d'être concurrentiels à l'échelle internationale, mais nous croyons qu'il est utile d'avoir certaines cibles dans l'avenir, alors nous visons particulièrement à accroître la représentation des minorités visibles à l'échelon des cadres supérieurs de l'organisation.

Aujourd'hui, au Canada, les minorités visibles comptent pour environ 41 % de nos employés, mais ce pourcentage est plus faible à l'échelon des cadres supérieurs, et nous voulons augmenter ce pourcentage de manière importante. C'est la même chose avec la communauté LGBT: nous visons également à augmenter sa représentation. Nous avons aussi fixé une cible pour augmenter la représentation des femmes à l'échelon des cadres supérieurs.

M. Michael McLeod: Avez-vous des cibles précises pour ce qui est des Canadiens autochtones, et, si oui, quelle est la stratégie pour les atteindre? Pourriez-vous donner des précisions au Comité?

M. Mark Machin: Présentement, nous n'avons pas de cible pour les Canadiens autochtones. Parmi nos employés, les Canadiens autochtones comptent pour environ 0,5 %, mais c'est un aspect que nous allons examiner dans l'avenir.

● (1315)

M. Michael McLeod: Que signifie « dans l'avenir »?

M. Mark Machin: Eh bien...

M. Michael McLeod: À quel moment les Canadiens autochtones feront-ils partie de vos cibles?

M. Mark Machin: C'est quelque chose que nous devrions envisager de faire au cours de la prochaine année, alors je suppose que, la prochaine fois que je viendrai témoigner devant votre comité, j'aurai une réponse plus précise que de vous dire où nous en sommes aujourd'hui et ce que nous envisageons de faire.

M. Michael McLeod: D'accord. J'ai hâte de recevoir cette information. Merci.

Le président: Monsieur Albas, vous êtes le prochain.

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux, messieurs Machin et Leduc, de votre exposé aujourd'hui de même que du travail que vous faites pour veiller à ce que les Canadiens aient un fonds de retraite sûr et solide.

À la lumière de ces commentaires, il est évident que 15 % des actifs actuels de l'OIRPC sont au Canada. Beaucoup diront peut-être qu'il y a assurément des possibilités au sein du Canada, qu'il s'agisse des infrastructures ou d'autres projets.

Le gouvernement a été élu en promettant une Banque de l'infrastructure du Canada qui devait s'assurer que les petites collectivités partout au pays puissent bénéficier de faibles taux d'intérêt pour leurs emprunts. Il a plutôt modifié cet objectif et a repris de l'argent de ces mêmes collectivités afin de financer la Banque de l'infrastructure du Canada.

Selon vous, la Banque de l'infrastructure est-elle une institution mûre où on peut investir l'argent des Canadiens à l'heure actuelle?

M. Mark Machin: Pour ce qui est de la Banque de l'infrastructure du Canada, je crois que, de notre point de vue, un des défis que j'ai mentionnés au cours de ma déclaration liminaire, c'est qu'il y a essentiellement un grand nombre de fonds à la recherche de possibilités de placement intéressantes qui, elles, se font plutôt rares. C'est particulièrement marqué dans le domaine de l'infrastructure partout dans le monde. Les évaluations des infrastructures au Canada et de par le monde sont extrêmement élevées, les prix sont fixés de manière précise et nous peinons à trouver de nouveaux investissements en infrastructure.

Une des principales raisons, c'est le manque de possibilités prévisibles, de possibilités de taille. Nous devons avoir une structure de coûts très légère, et nous ne pouvons donc pas nous permettre d'avoir d'énormes équipes qui attendent qu'une possibilité se présente. En conséquence, notre équipe des infrastructures compte moins de 50 personnes qui examinent toutes les possibilités dans le monde.

Nous espérons que, lorsque la Banque de l'infrastructure fonctionnera à plein régime, elle augmentera l'éventail des possibilités de taille accessibles aux investisseurs institutionnels, comme nous. Si cela se produit, alors nous serions heureux d'examiner ces possibilités selon nos exigences en matière de risque et de rendement.

M. Dan Albas: La question était, cependant, s'agit-il d'une institution assez mûre pour que vous fassiez affaire avec elle? Je crois qu'il faudra au moins cinq ans avant que cette société d'État fonctionne à plein régime avec des politiques et des ententes. Également, la plupart des infrastructures appartiennent aux provinces ou relèvent de celles-ci, alors il peut s'avérer très difficile d'avoir accès à toutes ces possibilités.

Je me demandais si vous croyez que l'institution est assez mûre pour retenir l'attention de l'Office d'investissement.

M. Mark Machin: Encore une fois, notre travail est d'évaluer l'ensemble des possibilités. Nous espérons que nombre de possibilités se présenteront au fil du temps lorsque la Banque fonctionnera à plein régime.

M. Dan Albas: La dernière fois que vous étiez ici, nous avons demandé au ministre des Finances s'il allait éviter d'influencer l'OIRPC à réaliser des investissements en particulier qui seraient avantageux sur le plan politique concernant la Banque de l'infrastructure du Canada. Est-ce que cela a été le cas?

M. Mark Machin: Oui, cela a été le cas.

M. Dan Albas: Avez-vous subi des pressions pour investir dans le pipeline Trans Mountain de Kinder Morgan?

M. Mark Machin: Non, nous n'avons subi aucune pression.

M. Dan Albas: D'accord. Merci.

Ma circonscription compte beaucoup d'aînés, et ces derniers comptent sur l'OIRPC pour obtenir de bons rendements, mais, l'an prochain, avec la mise en place du RPC supplémentaire, nombre de milléniaux m'ont demandé s'ils allaient avoir un RPC solide et stable dans l'avenir.

Pouvez-vous nous parler de la raison de la séparation du RPC de base et du fonds du RPC supplémentaire et des mesures que vous prenez afin de vous assurer que les milléniaux comprennent que, l'argent qu'ils cotisent sera là quand ils en auront besoin?

● (1320)

M. Mark Machin: Oui, certainement. Nous attendons les premières cotisations supplémentaires au RPC en janvier prochain. Nous avons effectué beaucoup de travail à l'interne afin de nous assurer d'être tout à fait prêts lorsque nous recevrons ces fonds.

Compte tenu de la nature du financement du RPC supplémentaire par rapport au RPC de base, nous devrons gérer ces fonds selon un niveau de risque plus faible que celui des fonds du RPC de base. En outre, la loi nous oblige à faire rapport sur les fonds séparément, alors nous serons prêts à faire cela et à investir ces fonds supplémentaires de manière responsable selon les paramètres de risque qui sont appropriés et à nous assurer que ces fonds sont là pour les gens qui cotiseront au Régime dès le 1er janvier.

Le président: Vous avez le temps pour une dernière question.

M. Dan Albas: La dernière fois, j'ai posé une question précisément sur la transition d'un fonds géré de manière passive à un fonds géré de manière active. Vous aviez indiqué que vous aviez réalisé d'énormes progrès à cet égard. Je crois que le portefeuille de référence permet aux gens de comprendre les coûts liés aux possibilités, ou, dans certains cas, les gains. Pouvez-vous nous expliquer cela afin que le public puisse savoir comment son argent est investi?

M. Mark Machin: Oui, certainement.

Une des façons dont nous évaluons notre rendement en comparaison de ce que nous aurions pu faire si nous avions investi de manière passive en 2006, c'est, comme vous l'avez dit, en mesurant notre rendement par rapport au portefeuille de référence, qui est un simple portefeuille contenant des actions et des obligations. À la fin de l'exercice, notre rendement était d'environ 19,3 milliards de dollars, alors c'est 19,3 milliards de dollars supplémentaires dans un fonds qui n'aurait pas été là si nous n'étions pas passés à une organisation de gestion active.

Le président: D'accord. Merci à vous deux.

J'ai une précision, monsieur Machin. Vous avez parlé de possibilités de taille. Que vouliez-vous dire? Parliez-vous de plus de 500 millions de dollars? La question portait sur l'infrastructure.

M. Mark Machin: Oui, monsieur le président, c'est exact. Nous cherchons habituellement des possibilités de plus de 500 millions de dollars de par le monde.

Le président: C'est en infrastructure. D'accord.

Merci beaucoup.

M. Dusseault est le prochain.

[*Français*]

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Ma première question porte sur les principes qui guident vos investissements.

Dans les notes d'information, il est question des domaines d'engagement clés, notamment les changements climatiques, la gestion de l'eau et les droits de la personne.

La responsabilité fiscale fait-elle également partie de vos principes d'investissement? Vous assurez-vous de respecter la fiscalité des pays dans lesquels vous faites des placements ou des investissements?

M. Mark Machin: Je vous remercie de votre question.

[*Traduction*]

Si j'ai bien compris, votre question compte deux volets. Il y a d'abord les domaines que nous examinons au chapitre des facteurs ESG. Il y en a quatre, et nous en ajoutons un cinquième cette année, alors vous avez raison de parler des changements climatiques, sur lesquels nous nous concentrons depuis environ 10 ans. Il y a également l'eau et la conservation de l'eau, les droits de la personne et la rémunération des cadres. Cette année, nous ajoutons également l'efficacité du conseil d'administration.

La deuxième partie de votre question concernait la fiscalité et si nous la respections partout dans le monde.

Nous respectons toutes les exigences fiscales dans les pays où nous investissons. Nous sommes déterminés à agir ainsi. Évidemment, au Canada, nous avons un statut d'exonération fiscale, et c'est le cas dans plusieurs autres pays dans le monde lorsque des ententes en matière d'exonération fiscale ont été conclues ou que le pays applique une exemption précise pour des organisations comme l'OIRPC. Ces ententes visent souvent les pensions gouvernementales dans nombre de pays partout dans le monde et elles protègent les pensions contre une double imposition.

Nous avons envers les bénéficiaires et les cotisants l'obligation fiduciaire de constituer un portefeuille diversifié qui engendre des coûts de transaction minimaux, y compris l'impôt sur le rendement des placements. À des fins de politique publique judicieuse, le revenu de placement gagné au nom des bénéficiaires par des caisses de retraite comme l'OIRPC est exonéré de l'impôt canadien pour s'assurer que les bénéficiaires du RPC ne soient pas imposés en double, ce qui se produirait si le revenu de placement était imposé lorsqu'il est gagné et une autre fois à titre de revenu dans les mains des bénéficiaires.

● (1325)

[*Français*]

M. Pierre-Luc Dusseault: Ma question ne porte pas tant sur le rendement de 8 % ou de 10 % sur vos placements au Canada, mais plutôt sur les pratiques des entreprises dans lesquelles vous faites des investissements importants.

Lorsque vous envisagez de faire un investissement, la responsabilité fiscale est-elle un critère de votre grille d'évaluation? C'est beau de dire que les entreprises dans lesquelles on a des intérêts se conforment à toutes les lois fiscales, mais certaines entreprises sont nettement moins responsables que d'autres sur le plan fiscal.

Je vous pose cette question parce qu'on a pu voir des investissements de l'OIRPC dans les Paradise Papers. Par exemple, vous avez 40 % d'actions dans l'autoroute 407, avec des placements qui transitent par les Bermudes. Les investissements de l'Office dans le TGV de Londres transitent par l'île de Jersey, et ceux qu'il fait dans dans l'une des plus grandes compagnies d'électricité du Chili transitent par les Bermudes.

Aux yeux des Canadiens, c'est ce genre d'investissements qui ne sont pas responsables sur le plan fiscal. Je ne parle pas des investissements faits au Canada, mais de ceux faits dans les autres pays, car ils aggravent le problème d'évasion fiscale et d'évitement fiscal abusif. C'est plutôt dans cette optique que je posais cette question.

[*Traduction*]

M. Mark Machin: Merci. Je comprends mieux la question maintenant.

Nous avons envers les bénéficiaires et les cotisants l'obligation fiduciaire de constituer un portefeuille diversifié qui engendre des coûts de transaction minimaux, y compris l'impôt sur le rendement des placements. Nous respectons nos obligations fiscales partout dans le monde. Nous payons les impôts dus dans les pays dans lesquels nous investissons et menons nos activités.

Nous n'utilisons pas de structures artificielles qui n'ont pas de fondements commerciaux pour éviter de payer de l'impôt, et les entreprises dans lesquelles nous investissons paient leur impôt sur les profits qu'elles réalisent en tant que société. Dans les pays où il n'y a pas d'entente fiscale, nous cherchons à utiliser des structures d'investissement qui limitent le coût fiscal pour l'OIRPC, ce qui restreint la double imposition des bénéficiaires de l'OIRPC.

[*Français*]

M. Pierre-Luc Dusseault: En tant qu'organisme protecteur des pensions canadiennes, vous n'éprouvez aucune gêne à utiliser des structures fiscales avantageuses ou à faire des placements dans des pays où le taux d'imposition est très bas, sinon nul? Vous n'éprouvez aucune gêne à utiliser l'argent des Canadiens pour contourner les règles fiscales?

Je vous entends dire que vous ne contournez pas les règles et que vous respectez toutes les règles fiscales, mais vous dites aussi vouloir diminuer le plus possible l'incidence fiscale sur vos investissements. Pour ce faire, vous avez recours à des pays où le taux d'imposition est très bas.

Comment pouvez-vous justifier cela auprès des Canadiens qui détiennent des actions dans les investissements que vous faites?

M. Michel Leduc (directeur général principal et chef mondial, Affaires publiques et communications, Office d'investissement du Régime de pensions du Canada): Monsieur Dusseault, permettez-moi d'intervenir.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de certaines transactions que vous avez mentionnées, nous serions plus qu'heureux, par l'intermédiaire du bureau du greffier et du bureau du président, de vous transmettre plus de détails sur ces investissements.

Pour répondre de manière précise à votre question concernant le fait de représenter les Canadiens, il ne faut pas oublier que, comme nous sommes en concurrence partout dans le monde à l'égard de ces actifs, dans de nombreux cas — et nous vous fournirons les détails —, lorsque nous réalisons ces transactions, nombre des structures sont déjà en place. Si l'OIRPC n'utilisait pas ces structures, cela pourrait entraîner un coût du capital beaucoup plus élevé pour l'organisation, et, par conséquent, nous nuirions à l'intérêt supérieur du fonds du RPC.

Dans nombre de cas, lorsque nous investissons et que nous sommes en concurrence avec beaucoup d'autres investisseurs institutionnels, nous voulons nous assurer d'avoir exactement le même coût du capital que celui d'autres investisseurs; autrement, à mesure que nous investissons des capitaux à l'échelle internationale, nous agirions en partie avec les pieds et poings liés. Je crois que la plupart des Canadiens s'attendent à ce que nous structurions les choses de manière à ne nous mettre dans l'embarras et à ce que nous suivions minimalement toutes les lois et les règles.

Le président: D'accord. Merci à tous.

Madame O'Connell est la prochaine.

Mme Jennifer O'Connell (Pickering—Uxbridge, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être ici encore une fois.

Je veux revenir sur le financement durable. Évidemment, le Canada a récemment annoncé qu'il allait de l'avant avec le Groupe d'experts en financement durable. J'ai aussi remarqué que l'Ontario avait adhéré à la divulgation des investissements.

Pour ce qui est du RPC et de l'OIRPC précisément, je suis curieuse de savoir ce que vous faites à cet égard.

Je faisais partie du Waddeson Club de la Chatham House, et il se concentrait vraiment sur le financement durable. L'Europe a des années-lumières d'avance sur nous dans ce domaine, et ses offices d'investissement font de grands pas pour s'assurer que les investisseurs et, dans le cas présent, les Canadiens savent que leurs fonds sont investis dans du financement durable et qu'ils sont divulgués de cette manière.

Pourriez-vous nous dire ce que vous faites précisément pour aller de l'avant dans ce domaine?

● (1330)

M. Mark Machin: Certainement. C'est une excellente question.

Je vais aborder certains aspects, et M. Leduc voudra peut-être ajouter quelque chose.

Pour ce qui est de ce que nous appelons l'« investissement durable », j'ai mentionné que nous avions quatre domaines, maintenant cinq, sur lesquels nous centrons nos efforts. Nous nous concentrons notamment sur les changements climatiques depuis 10 ans.

Plus récemment, notre chef de l'investissement durable était membre du groupe de travail du CSF sur les divulgations financières liées aux changements climatiques. L'été passé, on a terminé ce travail, et le gouverneur Carney l'a annoncé au G20. Nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre des recommandations du groupe de travail d'ici l'exercice 2021. Une des raisons, c'est que nous avons besoin d'une divulgation suffisante de la part de toutes les entreprises de notre portefeuille afin de mieux comprendre ce que nous avons et les risques que nous courons. Il faut que de plus en plus de ces entreprises adoptent ces mécanismes de divulgation.

En attendant, nous sommes déterminés à renforcer notre compréhension des risques que nous prenons en matière de changements climatiques, d'abord de manière ascendante, afin de concevoir une trousse d'outils. Nous en parlons en détail dans le rapport annuel. Nous concevons une trousse d'outils pour chaque équipe d'investissement afin qu'elle puisse comprendre le risque qu'elle prend lorsqu'elle réalise des investissements et agir en conséquence.

Nous effectuons également une évaluation descendante de tous les risques que nous prenons. Nous élaborons aussi un outil servant à mesurer l'empreinte carbone. À l'heure actuelle, il n'existe aucun outil parfait à cet égard dans le monde, mais nous travaillons en fonction des meilleures pratiques sur la planète afin d'élaborer notre propre outil exclusif. Nous sommes à concevoir notre propre modèle concernant la transition vers des énergies propres et la vitesse de cette transition, ce qui est essentiel pour comprendre les risques auxquels nous faisons face, et, au-delà de cela, et je soulignerais en outre que nous avons maintenant une équipe spécialement chargée d'investir dans les énergies renouvelables. Nous avons réalisé un certain nombre d'investissements dans les énergies renouvelables ici, au Canada, en Europe, en Inde et au Brésil l'an passé et nous continuerons à faire croître ces investissements. Nous nous attendons à ce que le portefeuille de 3 milliards de dollars que nous avons mentionné augmente.

Nous avons annoncé aujourd'hui que nous émettons une obligation verte. Je crois que nous sommes la première caisse de retraite au monde à le faire, et nous allons l'utiliser pour financer partiellement ces investissements.

Mme Jennifer O'Connell: Merci. Je crois que la Chine examine la possibilité d'émettre une obligation verte. Mais vous avez probablement raison: vous êtes le premier fonds d'investissement à le faire.

Avant que M. Leduc ne réponde, avez-vous des cibles en matière d'investissement? Je sais que, pour ce qui est des investissements que vous réalisez à l'heure actuelle, des divulgations et des risques liés aux changements climatiques, il faudra un certain temps pour recueillir cette information, mais en ce qui concerne de futurs investissements que vous allez effectuer, avez-vous fixé une cible relativement aux pourcentages de risque qui peuvent être liés à un nouveau portefeuille selon les changements climatiques?

M. Mark Machin: Tout d'abord, nous croyons que les changements climatiques sont une réalité. Nous pensons qu'ils sont bien réels. Ensuite, il s'agit d'un risque très compliqué, qui touche nombre d'aspects, et un des défis est de comprendre tous les risques. Que ce soit les transformations physiques et géographiques, les modifications réglementaires ou les changements de comportement des consommateurs, il y a tout un éventail de métamorphoses que nous devons évaluer pour tous les investissements que nous réalisons; nous examinons donc chaque investissement dans ce contexte afin de comprendre tous les risques. Notre mandat d'investissement est d'optimiser le rendement sans risque de perte indu.

Nous examinons tout sous l'angle du risque et du rendement. Nous devons nous assurer d'être assez indemnisés pour tous les risques auxquels nous faisons face et d'avoir un rendement adéquat sur les investissements.

● (1335)

Mme Jennifer O'Connell: Merci.

Je ne sais pas...

Le président: Monsieur Leduc, avez-vous un commentaire?

M. Michel Leduc: M. Machin a très bien répondu à la question, alors je ne prévoyais pas ajouter autre chose.

Mme Jennifer O'Connell: D'accord. Merci.

Le président: Merci.

M. Poilievre est le prochain.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Merci, monsieur Machin, de tout ce que vous faites pour notre pays. Selon ce que j'ai lu dans votre biographie, personne d'autre ne serait plus qualifié que vous pour s'acquitter de cette énorme tâche. Je vous remercie également d'être ici aujourd'hui.

Ma première question concerne le pipeline Trans Mountain. En avez-vous déjà discuté avec le ministre des Finances ou tout membre du gouvernement?

M. Mark Machin: Non, je n'en ai pas discuté. Ce que je peux dire, c'est que Greenhill, qui est le conseiller financier du gouvernement fédéral, a communiqué avec nous, mais on ne nous a transmis aucune information confidentielle. Je crois qu'elle a communiqué avec nombre de fonds au pays et à l'échelle internationale, mais nous n'avons reçu aucune information confidentielle et nous n'avons tenu aucune discussion approfondie.

L'hon. Pierre Poilievre: Je suis désolé, je n'avais pas mon écouteur. Qui avez-vous dit a communiqué avec vous?

M. Mark Machin: Greenhill, la banque d'investissement.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce que votre fonds effectue des analyses sur la valeur des actifs qui sont à vendre?

M. Mark Machin: Pour l'instant, nous n'avons réalisé aucune analyse. Nous évaluons encore la situation. Il est évident que nous avons une obligation de réaliser une enquête, d'évaluer toute possibilité d'investissement important qui se présente et de comprendre pleinement tous les risques et le rendement potentiels ainsi que ce qui convient à notre portefeuille. Nous déciderons par la suite si nous devons poursuivre notre évaluation.

L'hon. Pierre Poilievre: Ni vous ni aucun membre de votre direction ou de votre conseil d'administration n'avez discuté du pipeline Trans Mountain avec un membre du gouvernement?

M. Mark Machin: Non.

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord.

Il est évident que vous allez recevoir davantage de cotisations selon l'échéancier de l'augmentation des cotisations sociales que le gouvernement a établi.

L'Institut Fraser indique que 83 % de vos avoirs se trouvent à l'extérieur du Canada. Nous savons que vous devez les diversifier à l'échelle internationale, compte tenu de votre mandat d'optimiser le rendement sans risque de perte indu; toutefois, une augmentation des cotisations au RPC réduira nécessairement les épargnes des particuliers, et ces épargnes sont habituellement touchées par la préférence nationale, qui suppose que, lorsque les gens investissent leur propre argent, ils ont tendance à investir dans leur propre pays. Que pensez-vous de la proposition qui veut que, si les Canadiens investissent moins dans leurs économies personnelles et cotisent plus au RPC, davantage de ces investissements se feront à l'extérieur du Canada au lieu d'être investis ici au pays?

M. Mark Machin: Merci. C'est une question intéressante.

De notre point de vue, notre mandat est très clair: investir les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires et nous assurer que nous optimisons le rendement sans risque de perte indu. Comme vous l'avez dit, la diversification est vraiment un élément à cet égard, du point de vue du rendement, mais particulièrement du point de vue du risque. Nous devons nous assurer de ne pas avoir tous nos oeufs dans le même panier, et un des...

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord, je ne vous critique pas du tout. Je crois que vous vous acquittez très bien de votre mandat. Je me demande si la décision du gouvernement d'augmenter les cotisations au RPC pourrait avoir pour effet de détourner des économies qui auraient autrement été investies par des Canadiens au Canada et de les envoyer dans un fonds d'investissement dont une proportion de 83 % ira à l'étranger. Qu'est-ce que vous répondez à cela?

M. Mark Machin: M. Leduc pourrait répondre.

M. Michel Leduc: Je crois que c'est une excellente question.

Nous n'avons pas d'études qui démontrent que, si les « économies à long terme » — si je peux utiliser ce terme — augmentent dans le RPC, elles vont décimer les économies des particuliers.

Nous nous intéressons beaucoup à la culture financière au Canada et nous constatons qu'une des plus grandes forces du Canada réside dans ces trois piliers qui servent à lutter contre ce qui est sans doute un des plus grands défis financiers auxquels les Canadiens font face, à savoir la sécurité de la pension de retraite viagère. Nous croyons que ces trois piliers doivent fonctionner à plein régime, que ce soit les économies au pays, les économies du RPC ou les économies au travail.

● (1340)

L'hon. Pierre Poilievre: Merci beaucoup de votre réponse.

Je vois, à la page 16 du rapport que vous nous avez fourni, la citation suivante:

> En raison des pressions et des objectifs différents des placements à plus court terme actuellement populaires, nous croyons que le prix des titres individuels et leur évaluation actuelle ne représentent pas toujours leur valeur intrinsèque à long terme.

Vous n'êtes pas le seul à faire cette observation. Il semble que le texte que nous avons ici aurait pu avoir été écrit par un investisseur chasseur d'aubaines. Souvent, lorsque les Canadiens retiennent les services d'un conseiller en placements, ils désirent savoir la philosophie en matière d'investissement.

Vous décririez-vous, monsieur Machin, comme un investisseur chasseur d'aubaines de style Benjamin Graham ou quelle est votre philosophie en tant qu'investisseur?

M. Mark Machin: À titre d'institution, nous avons tendance à être des investisseurs chasseurs d'aubaines, alors nous cherchons des entreprises, des possibilités et des actifs qui sont plus bas que leur valeur intrinsèque à long terme. Nous essayons de tirer profit des perturbations des marchés ou des situations dans lesquelles les choses n'ont pas été évaluées à leur juste valeur et d'investir dans celles-ci afin de pouvoir faire de l'argent pour le fonds à long terme, alors oui, nous cherchons assurément ces possibilités, et un certain nombre de nos stratégies sont axées davantage sur la valeur.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous êtes un chasseur d'aubaines.

M. Mark Machin: Nous adorons certainement dénicher des aubaines. Il n'y en a pas beaucoup dans le monde ces temps-ci, mais nous les cherchons, certainement.

L'hon. Pierre Poilievre: Et faites-vous...

Le président: Nous devons nous arrêter ici avant de savoir quelle est la valeur de l'aubaine dont parle M. Poilievre.

M. Fergus est le prochain.

[*Français*]

M. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie, messieurs Machin et Leduc. Au nom de tous les Canadiens, je tiens à vous dire que nous vous sommes grandement reconnaissants des efforts que vous déployez, au moyen de vos investissements, pour sécuriser le Régime de pensions du Canada.

Dans le rapport annuel de 2018, vous avez mentionné que, en date du 31 mars, la distribution géographique de la caisse du Régime de pensions du Canada était à peu près de 38 % aux États-Unis, de près de 20 % en Europe, de 15 % au Canada et de 20 % en Asie.

J'aimerais savoir si cette distribution géographique est optimale pour vous. Avez-vous prévu un changement à court terme, et si oui, pour quelles raisons?

[*Traduction*]

M. Mark Machin: Nous allons faire évoluer graduellement le portefeuille au fil du temps. Je dirais que, pour ce qui est des États-Unis, parce qu'il s'agit de la plus grande économie, du plus grand marché financier et un des marchés de placement les plus importants au monde, ils continueront probablement de représenter une grande partie de nos investissements.

Je dirais que, graduellement et au fil du temps, nous augmenterons nos investissements dans les marchés émergents. Ils représentent environ 15 % de notre portefeuille aujourd'hui. Nous avons publié, à la page 31 de notre rapport annuel, le portefeuille stratégique, qui représente nos prévisions jusqu'en 2022. Nous allons augmenter nos investissements dans les marchés émergents pour atteindre 22 % et nous nous attendons à ce qu'il atteigne par la suite jusqu'à un tiers du fonds. D'ici 2025, nous prévoyons que les marchés émergents compteront pour 47 % de l'ensemble du PIB, et, d'ici 2026, la Chine pourrait dépasser les États-Unis et devenir la plus grande économie au monde, alors nous prévoyons investir plus d'argent dans les marchés émergents au fil du temps, tout en étant plus responsables et plus diversifiés.

[*Français*]

M. Greg Fergus: C'est très bien. Merci beaucoup.

Vous avez répondu à la question de M. Albas, mais j'aimerais que vous précisiez un point. C'est au sujet du RPC normal, ou de base, et du régime supplémentaire. J'aimerais savoir en quoi ces stratégies sont différentes l'une de l'autre.

● (1345)

[*Traduction*]

M. Mark Machin: Merci beaucoup de la question.

Il y a nombre de détails aux pages 21 et 22 du rapport annuel. Comme vous avez le rapport annuel devant vous, il y a probablement trop de détails pour les examiner aujourd'hui, mais le RPC supplémentaire est essentiellement davantage une mise en commun de capitaux pleinement financée alors que le RPC de base permettra de couvrir davantage de prestations au fil du temps. C'est un fonds durable, mais qui n'est pas entièrement financé. Cela signifie que, pour le RPC supplémentaire, il y a une corrélation plus étroite entre le rendement des placements et les fonds disponibles pour payer les prestations, alors nous devrions prendre un risque plus faible pour cet élément du portefeuille.

Par conséquent, nous allons prendre un risque plus faible pour le RPC supplémentaire et nous maintiendrons le niveau de risque actuel pour le RPC de base.

[*Français*]

M. Greg Fergus: J'imagine qu'à un moment donné, cela va changer ou être ajusté. J'aimerais savoir combien d'années il va falloir pour que la situation du RPC et celle du régime supplémentaire s'égalisent ou que les conditions, quant à nos obligations envers notre clientèle, soient passablement les mêmes.

[*Traduction*]

M. Mark Machin: À long terme, dans quelques décennies, de manière graduelle, le RPC de base sera encore une fois pleinement durable, mais il ne sera pas complètement financé. La progression du RPC de base convergera avec celle du RPC supplémentaire à mesure qu'il devient davantage financé au fil des décennies, et le niveau de risque du RPC supplémentaire et du RPC de base convergera de nombreuses décennies plus tard. Les deux RPC convergeront dans l'avenir, oui.

[*Français*]

M. Greg Fergus: Vous avez dit avoir comme projet d'investir de manière responsable dans de nouvelles capacités en matière de technologie et d'analyse de données, et ce, dans le but d'être plus concurrentiel à l'échelle internationale.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi ce genre d'investissement vous rendrait plus concurrentiels? Finalement, quelle proportion cet investissement va-t-il représenter par rapport à l'ensemble des investissements?

[*Traduction*]

M. Mark Machin: Ce à quoi je faisais référence, c'était certains des investissements que nous réaliserons à l'interne afin de renforcer nos capacités. Comme tous les gestionnaires d'actifs de par le monde, nous comprenons que nous avons beaucoup de données et que ces données sont précieuses. Si nous pouvons utiliser efficacement ces données, alors nous devrions être en mesure de renforcer nos capacités en tant qu'investisseurs, que ce soit simplement en augmentant l'efficience sur le plan opérationnel, en échangeant des idées plus efficacement entre les différentes équipes d'investissement ou en utilisant les données afin de fournir une meilleure compréhension aux équipes d'investissement.

Je pense que tous les investisseurs institutionnels dans le monde vont dans ce sens, et nous voulons nous assurer de faire la même chose et d'investir d'une manière responsable et prudente tout en veillant à suivre le rythme et à demeurer concurrentiels avec les autres investisseurs sur la planète qui investissent dans les mêmes domaines.

Le président: Merci à vous deux.

M. Kmiec est le prochain.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): J'ai remarqué en ligne que l'OIRPC a des actions dans Kinder Morgan qui ont été acquises avant l'annonce du gouvernement. Pouvez-vous nous donner plus de détails sur ces actions? L'achat représentait 50 millions de dollars d'actions.

J'aimerais également savoir si les pipelines sont un bon investissement.

M. Mark Machin: Je vais vérifier, et nous soumettrons les renseignements au greffier, mais j'imagine que ces 50 millions de dollars font partie du portefeuille passif ou du portefeuille équilibré. C'est ce que représenteraient ces actions; elles feraient donc partie d'un indice dans lequel nous investissons pour équilibrer le portefeuille. Je ne crois pas qu'il s'agit d'un investissement actif.

Pour ce qui est des pipelines, nous avons investi ici au Canada et ailleurs dans le monde. Nous avons vécu des expériences positives et négatives, cela dépend vraiment des risques liés à la réglementation et...

M. Tom Kmiec: Pourriez-vous parler davantage des expériences négatives? Quelles sont-elles?

● (1350)

M. Mark Machin: Il y a quelques années, nous avons investi dans un pipeline appelé Gassled, qui allait de la Norvège au continent européen. Nous avons investi avec un certain nombre d'autres investisseurs. Peu de temps après avoir réalisé notre investissement, nous avons été pris de court par un changement très important dans le régime tarifaire du pipeline par le gouvernement norvégien. Nous sommes dans des procédures judiciaires à cet égard. Nous avons vraiment été pris de court à ce moment-là.

M. Tom Kmiec: Cela faisait partie du risque lié à la réglementation de l'investissement?

M. Mark Machin: Oui, cela fait partie du risque lié à la réglementation. C'est une partie très importante de la diligence raisonnable que de comprendre ce risque pour tout investissement en infrastructure, qui est, de par sa nature, un investissement à long terme et très sensible à divers types de risque.

M. Tom Kmiec: Dans le cas présent, êtes-vous encore devant les tribunaux avec les gouvernements?

M. Mark Machin: Oui, je crois que c'est le cas.

M. Tom Kmiec: En comparaison, comment considérez-vous le risque lié à la réglementation ici au Canada?

M. Mark Machin: Il est très difficile de généraliser. Nous avons des investissements dans les pipelines ici au pays. Nous sommes très à l'aise avec les investissements que nous avons à l'heure actuelle, mais je pourrais vous répondre de manière plus précise seulement en ce qui concerne certaines situations en particulier.

M. Tom Kmiec: Qu'en est-il du pipeline Trans Mountain?

M. Mark Machin: Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne nous sommes pas encore penchés sur la question. Le conseiller du gouvernement fédéral a communiqué avec nous, mais nous n'avons reçu aucune information confidentielle ni n'avons tenu de discussions approfondies.

M. Tom Kmiec: Est-ce en raison du risque lié à la réglementation?

M. Mark Machin: Non, c'est uniquement parce qu'il est encore tôt et que nous n'avons pas reçu d'information confidentielle ni d'information dont nous avons besoin pour évaluer la situation.

M. Tom Kmiec: Envisageriez-vous d'investir dans Kinder Morgan?

M. Mark Machin: Nous n'avons pas encore pris de décision. Nous sommes toujours en train d'évaluer la situation. Nous avons l'obligation d'évaluer toutes les possibilités d'investissement majeur qui se présentent et de mesurer pleinement les risques, les rendements potentiels et la façon dont ces possibilités peuvent s'intégrer dans notre portefeuille.

M. Tom Kmiec: Quels types de risques feraient en sorte que l'investissement dans le pipeline ne serait pas acceptable pour l'OIRPC? À quel moment les risques sont-il trop élevés lorsqu'il s'agit d'un actif comme un pipeline?

M. Mark Machin: Comme je l'ai dit, pour n'importe quel investissement, on mesure les risques par rapport aux rendements potentiels, et c'est l'équation que nous examinons dans tout investissement. Nous devons bien comprendre les deux volets de l'équation pour chaque investissement que nous réalisons.

M. Tom Kmiec: L'OIRPC a investi dans Wolf Midstream Inc., qui a entièrement acquis Access Pipeline plus tôt cette année. Vous avez également investi dans Star Capital Partners, qui a acheté TotalFinalElf Pipelines, ou TPL, et le pipeline TotalFinalElf Connect entre le Royaume-Uni et l'Écosse. Dans ces cas, les risques devaient faire partie du portefeuille que vous avez évalué.

S'agit-il seulement de diversification, de vous assurer de diversifier l'ensemble de vos investissements dans ce secteur en particulier ou d'examiner des aspects comme l'ampleur des risques que vous prenez? Y a-t-il trop de risques liés à la réglementation ou à la politique pour le gouvernement?

M. Mark Machin: Les risques que vous mentionnez sont deux ou trois des nombreux risques que nous devons examiner lorsque nous réalisons un investissement. Je dirais que les pipelines et les infrastructures représentent des investissements à long terme. Ce qui est toujours important dans le cadre de notre évaluation, toutefois, c'est de vraiment comprendre chacun des risques que nous prenons et de nous assurer d'être suffisamment protégés en obtenant assez de rendements. Comme vous l'avez dit, nous réalisons des investissements dans des pipelines partout dans le monde, ceux que vous avez mentionnés et d'autres ailleurs.

M. Tom Kmiec: Merci. J'ai terminé.

Le président: Allez-y, monsieur Sorbara.

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Merci, monsieur le président, et bonjour, messieurs.

J'aimerais souligner que je suis ravi de voir mes collègues d'en face poser des questions sur les pipelines. Nous allons construire le pipeline Trans Mountain qui reliera l'Alberta à la Colombie-Britannique et nous nous assurerons de diversifier nos marchés d'exportation pour les ressources canadiennes. Nous devons récupérer ces 12 à 15 milliards de dollars de ressources canadiennes dont nous ne profitons pas. Cet argent nous permettra de construire davantage d'écoles et d'hôpitaux et d'offrir plus de services aux Canadiens, et nous pourrons réduire l'écart entre le WTI et le WCS, ce qui sera une excellente chose.

Une fois qu'il y aura en place une salle des données pour le pipeline Kinder Morgan, peu importe quand elle sera prête, il y aura probablement un certain nombre d'acheteurs institutionnels qui, j'imagine, seraient prêts à examiner un actif de cette qualité ayant une valeur importante.

Ai-je raison ou ai-je tort?

M. Mark Machin: Tout comme nombre de nos pairs, nous aurons l'obligation d'évaluer des possibilités d'investissement concrètes en infrastructure. J'ai mentionné plus tôt que les possibilités liées aux pipelines — avec un petit p, si vous voulez — de par le monde sont un véritable défi pour les gens. C'est la même chose ici au Canada et dans la plupart des pays sur la planète, et, lorsque se présente une possibilité de taille, nous avons la responsabilité de l'évaluer et de comprendre le risque et le rendement en fonction de notre portefeuille.

● (1355)

M. Francesco Sorbara: Absolument.

Une des choses attirantes pour l'OIRPC et une des difficultés auxquelles l'Office fait face, c'est la taille de l'investissement. Le fonds d'investissement a besoin de liquidités et d'un investissement de taille. Un investissement de 100 millions de dollars pour certains fonds n'est pas grand-chose, mais un investissement de 4,5 ou de 5 milliards de dollars est attirant non seulement pour vous-même, mais également pour d'autres fonds d'investissement canadiens, que ce soit la caisse de retraite des enseignants, OMERS, HOOPP ou bcIMC, et ainsi de suite. L'aspect de la taille est attirant, à mon avis, pour nombre de fonds.

M. Mark Machin: Encore une fois, je dirais que, en infrastructure, nous examinons habituellement les investissements d'environ 500 millions de dollars partout sur la planète. Nous avons une capacité limitée d'évaluer les possibilités ici au Canada et de par le monde, alors les possibilités importantes sont les bienvenues.

M. Francesco Sorbara: Absolument, particulièrement en ce qui concerne ce que vous avez dit dans votre déclaration liminaire, lorsque vous avez parlé du capital excédentaire, de ce que cela signifie dans le monde et de la façon dont les investisseurs convoitent ce que nous appelons les « actifs réels » dans le monde de l'investissement, il ne s'agit pas de possibilités d'investissement dans les friches industrielles parce qu'elles doivent se présenter dans un autre domaine.

À cet égard, pour nous, le pipeline nous permettrait de diversifier nos marchés d'exportations de pétrole canadien vers des marchés où la demande de pétrole continue d'augmenter. La demande de pétrole de l'Asie va augmenter aujourd'hui, demain et dans un avenir prévisible. Il sera merveilleux que des ressources canadiennes se rendent dans ces marchés.

Sur ce point, je me demande dans quelle mesure l'Office est concurrentiel. Il y a beaucoup de capitaux disponibles. Cela signifie que les taux de rendement sont faibles et que les prix sont à la hausse. Quelle est la position de l'Office?

M. Mark Machin: Je crois que votre question porte en général sur le...

M. Francesco Sorbara: Climat d'investissement.

M. Mark Machin: ... climat d'investissement de par le monde.

C'est un défi partout sur la planète à l'heure actuelle. Pour ce qui est des marchés, leur volatilité a augmenté au quatrième trimestre de l'exercice, alors les évaluations ont été un peu à côté de la plaque dans le monde entier pour ce qui est de certains domaines. Toutefois, c'est encore un défi, compte tenu des énormes sommes d'argent. Par exemple, environ 1,7 billion de dollars d'investissements se font dans les possibilités liées aux actions de sociétés fermées partout sur la planète, ce qui est de loin la plus grande mise en commun de capitaux non investis que nous n'ayons jamais vus. Il en va de même en infrastructure, en immobilier et dans la plupart des marchés. Il s'agit d'un défi pour nous. Nous devons être patients et sélectifs et trouver les bonnes possibilités.

M. Francesco Sorbara: En général, la stratégie à long terme de l'Office et les autres mesures d'investissement que vous avez prises... En tant que personne qui a travaillé sur le terrain et qui suit de près le secteur des investissements, j'admire vos rendements et votre durabilité. La durabilité est difficile à assurer. Par exemple, la machine à écrire a été durable pendant une certaine période, mais nous ne l'utilisons plus. Même en ce qui concerne les énergies renouvelables, nombre d'entreprises d'énergies renouvelables ont été des pionnières, mais elles n'existent plus, alors, pour ce qui est de vos rendements, je félicite votre équipe pour les progrès que vous avez réalisés, et ainsi de suite.

Pour ce qui est du RPC supplémentaire que nous avons mis en place et qui bénéficiera à des millions de Canadiens dès 2019, sera-t-il difficile d'investir ces fonds?

M. Mark Machin: Le RPC supplémentaire va augmenter graduellement au fil des ans. Je crois que le bureau de l'actuaire en chef prévoit environ 1,5 milliard de dollars supplémentaires au cours de la première année, et le RPC augmentera graduellement par la suite.

Nous ne croyons pas qu'il sera difficile de diversifier de manière appropriée notre portefeuille et d'investir cet argent avec prudence et précaution. À mon avis, même si aujourd'hui, comme je l'ai dit à propos des actifs privés en particulier, les prix du marché ont atteint leur zénith dans nombre de cas, nous serons en mesure, au fil du temps, de trouver une valeur suffisante et des destinations appropriées pour ce capital.

● (1400)

M. Francesco Sorbara: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous avons une petite question de M. Dusseault et de M. Poilievre et nous lèverons ensuite la séance.

J'avais une question. Elle porte sur la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Pensez-vous que nous devrions apporter des changements à la loi afin de la rendre plus efficace, ou pensez-vous qu'elle est bien comme elle est?

M. Michel Leduc: La loi a résisté à l'épreuve du temps. Il s'agit d'une loi très solide et très rigoureuse. Elle a récemment été modifiée afin de tenir compte des différences entre le RPC de base et le RPC supplémentaire.

Nous continuons à faire évoluer notre approche au sein du cadre qui est fourni, particulièrement en ce qui concerne notre divulgation. La divulgation progresse, alors nous continuons de travailler dur afin d'excéder ces exigences, mais le cadre en soi est solide et rigoureux.

Le président: D'accord. Merci.

Allez-y, monsieur Dusseault.

[*Français*]

M. Pierre-Luc Dusseault: Je veux revenir rapidement sur l'un des facteurs de gouvernance. Je l'ai mentionné plus tôt et vous y avez fait allusion également. Il s'agit de la rémunération des cadres.

Quel critère utilisez-vous pour évaluer les politiques de rémunération pour les cadres des entreprises dans lesquelles vous avez des intérêts? On parle de plus en plus d'un ratio entre dirigeants et employés. On dit parfois qu'un ratio de 30 pour 1 serait raisonnable dans le cas du plus haut dirigeant de l'entreprise.

Est-ce le genre de critère que vous utilisez? Sinon, lequel employez-vous?

[*Traduction*]

M. Mark Machin: Merci de la question.

La rémunération des cadres supérieurs est un volet sur lequel nous consacrons des efforts en ce qui concerne nos investissements durables. Nous croyons qu'il doit y avoir des liens clairs et appropriés entre la rémunération des cadres supérieurs et le rendement de l'entreprise pour que cela contribue à une harmonisation des intérêts entre la direction et les investisseurs à long terme. Nous pensons que, lorsque les intérêts sont harmonisés, il est plus probable que de la richesse à long terme soit créée pour les actionnaires, alors nous cherchons à établir un lien clair entre la rémunération des cadres supérieurs et le rendement de l'entreprise. Nous nous efforçons de trouver des programmes de rémunération des cadres supérieurs structurés de manière appropriée et qui mettent l'accent sur la croissance durable à long terme de la richesse des actionnaires. Nous cherchons à obtenir une divulgation complète dans les rapports organisationnels au chapitre de l'information sur la rémunération et une justification claire des décisions relatives à la rémunération. Voilà certains des aspects sur lesquels nous nous concentrons et dont nous discutons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Le président: Monsieur Poilievre, vous avez la dernière question.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous avez dit que l'agent de vente du gouvernement avait communiqué avec l'OIRPC dans le cadre d'un projet pour le pipeline Trans Mountain. À quelle date a-t-on communiqué avec l'OIRPC?

M. Mark Machin: Je devrai transmettre la réponse au greffier pour ce qui est de la date exacte. C'était il y a très récemment.

L'hon. Pierre Poilievre: Était-ce dans les dix derniers jours?

M. Mark Machin: Oui.

Le président: Est-ce adéquat, ou voulez-vous la date exacte?

L'hon. Pierre Poilievre: M. Machin a indiqué qu'il pourrait transmettre la date exacte au Comité. Ce serait utile.

Le président: Il y a deux ou trois choses que vous pourriez transmettre au Comité par l'intermédiaire du greffier, et ce sera très bien.

Je sais que nous avons tenu une séance assez courte cette fois-ci, mais je crois qu'elle a été très productive. Merci également du rapport annuel. Il comporte beaucoup d'information. Je vous remercie de l'excellent travail que vous faites. Je crois que vous avez obtenu un rendement de 12 % en moyenne, ou un peu plus, au cours des cinq dernières années; c'est assez impressionnant.

Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes
à l'adresse suivante : http://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the
following address: http://www.ourcommons.ca